

## Déclaration de protection des données

Edition septembre 2023

La présente déclaration s'applique indifféremment aux femmes, aux hommes et aux groupes de personnes.

La Fondation de prévoyance Terzo de la Banque WIR (ci-après : la «Fondation») accorde une importance particulière à la protection des données. A travers la présente déclaration de protection des données, elle précise la nature, l'étendue et la finalité des données personnelles collectées, utilisées et traitées, ainsi que les droits des personnes concernées. Le périmètre des données traitées dépend essentiellement du contrat de prévoyance individuelle, du règlement de prévoyance afférent, des prestations de prévoyance fournies à la personne bénéficiaire, du type de prestation convenue ainsi que des obligations légales ou réglementaires en matière de collecte et de traitement des données personnelles.

### 1. Origine des données personnelles

La Fondation collecte en premier lieu les données que lui communiquent les personnes concernées (p. ex. clients, prospects, tiers liés aux clients). Elle collecte aussi les données provenant de tiers tels qu'institutions de prévoyance ou de libre passage, prestataires (p. ex. gestionnaires de bases de données), registres publics ou autorités (p. ex. caisses de compensation, tribunaux, autorités fiscales), et dont elle a besoin pour ses prestations ainsi que pour ses obligations légales et réglementaires. Sont réputées tiers liés au client notamment les personnes suivantes:

- mandataires et fondés de pouvoir,
- membres de la famille du client (p. ex. conjoints ou ex-conjoints, partenaires, parents, enfants) et autres personnes bénéficiaires,
- bénéficiaires de versements liés à une opération de paiement,
- personnes de référence des assurances sociales et des assurances privées, d'autres institutions de prévoyance et de libre passage, de partenaires contractuels ainsi que des services publics et des autorités, ou
- toute autre personne physique ou morale ayant avec le client une relation pertinente du point de vue du droit aux prestations entre le client et la Fondation.

Dans la mesure où les données de tiers ou concernant des tiers lui sont communiquées, la Fondation admet par principe le pouvoir ou le consentement des personnes concernées ainsi que l'exactitude de ces données.

### 2. Catégories de données personnelles

La Fondation distingue les différentes catégories de données suivantes: données personnelles (p. ex. noms, sexe, lieu et date de naissance, état civil, adresse, nationalité, relations familiales, signatures, données des papiers d'identité, coordonnées (numéro de téléphone, adresse courriel), données de transaction, situation financière, objectifs de placement, siège fiscal, statut US, situation professionnelle, données liées à l'utilisation du site web de la Fondation (p. ex. adresse IP, cookies), autres informations concernant les procurations, relations personnelles, relations réglementaires, journaux log). Durant le délai légal de conservation, la Fondation peut conserver les données antérieures aux données actuelles.

Il est possible que la conclusion de certains produits de prévoyance (p. ex. VIAC) nécessite le traitement d'autres données que les données susmentionnées, p. ex. les données concernant les ordres, les paiements, les débits, la documentation, le profil d'investisseur, la stratégie de placement et les données professionnelles.

Les données personnelles qualifiées de données sensibles par la loi méritent une protection particulière (p. ex. les données médicales). La Fondation peut être amenée à traiter des données sensibles lorsqu'il s'agit:

- de remplir ses obligations légales ou réglementaires.
- de traiter des données que la personne concernée a rendues publiques ou qui ont été rendues publiques.
- de traiter des données pour lesquelles la personne concernée a expressément donné son consentement une autorisation a été expressément demandée.
- de faire valoir, exercer ou défendre des droits légaux.

### 3. Finalité du traitement

La Fondation collecte et traite uniquement les données personnelles requises à des fins bien précises, notamment:

- pour gérer les services de prévoyance (et mettre en œuvre la prévoyance professionnelle), pour fournir les solutions et les prestations de prévoyance proposées par la Fondation, p. ex. pour ouvrir, administrer et clôturer les comptes de prévoyance (transfert du

- capital de prévoyance ou versement des prestations, y compris le paiement en espèces selon art. 5 LFLP).
- pour être en mesure de remplir les obligations tant légales que réglementaires, p. ex. à la lumière des lois fiscales, du devoir de communication envers les autorités (p. ex. tribunaux).
- pour gérer le marketing, c'est-à-dire pour améliorer les produits et les services proposés ou pour lancer de nouveaux produits (à l'initiative de la Banque WIR soc. coopérative et de ses sociétés affiliées), p. ex. en réalisant des opérations marketing, en diffusant des infolettres ou en publiant un site web.
- pour gérer les analyses statistiques et les analyses de données agrégées sans identification possible des personnes.

#### 4. Conformité aux principes de la protection des données

La Fondation traite les données personnelles en tenant compte notamment de la loi fédérale sur la protection des données (LPD) et de l'ordonnance sur la protection des données (OPDo). Elle vérifie que le traitement des données personnelles s'effectue de manière conforme à la loi, en respectant les principes de bonne foi et de proportionnalité. Les données sont traitées exclusivement selon les modalités indiquées lors de leur collecte, de manière reconnaissable pour la personne concernée ou selon des modalités fixées par la loi. La Fondation ne traite en aucun cas les données personnelles de manière occulte ou secrète, à moins que la loi ne l'exige. Elle collecte les données personnelles uniquement à des fins bien précises, identifiables par la personne concernée. La Fondation prend les mesures techniques et organisationnelles nécessaires, compte tenu de l'état de la technique et des coûts de mise en œuvre, pour s'assurer que les données personnelles:

- sont accessibles exclusivement aux ayants droit,
- sont disponibles au moment où elles sont nécessaires,
- ne peuvent être modifiées de façon indue ou involontaire et
- sont traçables.

S'il s'avère que des données personnelles sont incorrectes ou incomplètes, la Fondation les rectifie, les efface ou les supprime, à moins que la loi ou des dispositions réglementaires l'interdisent.

#### 5. Bases régissant le traitement des données

La Fondation traite les données personnelles strictement nécessaires selon les bases suivantes:

##### 5.1 Bases légales

La Fondation est tenue de traiter des données

personnelles en vertu de différentes bases légales et réglementaires, à savoir notamment:

- la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP),
- l'ordonnance du 18 avril 1984 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2),
- la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (loi sur le libre passage, LFLP),
- l'ordonnance du 3 octobre 1994 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OLP),
- l'ordonnance du 13 novembre 1985 sur les déductions admises fiscalement pour les cotisations versées à des formes reconnues de prévoyance (OPP 3) et
- l'ordonnance du 3 octobre 1994 sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle (OEPL).

##### 5.2 Consentement

Le contrat de prévoyance individuelle et le règlement de prévoyance afférent définissent le périmètre des éléments contractuels soumis au consentement. Si un cas singulier nécessite un consentement exprès pour le traitement particulier des données personnelles, la Fondation en fait la demande à la personne concernée. Le consentement accordé peut être révoqué en tout temps. La révocation déploie ses effets seulement à partir de sa réception par la Fondation. Elle n'affecte pas la légalité du traitement des données personnelles jusqu'à sa réception. Certains motifs (p. ex. légaux) peuvent nécessiter le traitement des données personnelles par-delà la révocation. Celle-ci peut conduire à la limitation de certaines prestations, voire à la révocation des services de prévoyance par la Fondation.

##### 5.3 Prépondérance de l'intérêt public ou privé

La Fondation traite les données personnelles pour préparer ou pour conclure des services de prévoyance (p. ex. gestion d'un compte de prévoyance/de dépôt, exécution des ordres et des transactions), pour analyser le comportement du client, pour améliorer ses produits et ses prestations ou pour atteindre ses objectifs marketing.

La Fondation traite également les données personnelles lorsque des intérêts privés légitimes le justifient, à savoir:

- pour protéger ou pour mettre à exécution les prétentions de la Fondation envers le client ou envers des tiers (dans la mesure où des garanties de tiers

sont appelées à couvrir les prétentions de la Fondation envers le client),

- pour encaisser les créances dues par le client à la Fondation,
- pour effectuer d'éventuelles recherches auprès des autorités,
- pour porter devant les tribunaux un litige opposant la Fondation au client,
- pour répondre aux demandes d'entraide administrative (art. 87 LPP),
- pour procéder à la recherche des ayants droit à défaut de contacts ou de nouvelles.

#### **6. Délai de conservation des données personnelles**

La Fondation traite et conserve les données personnelles aussi longtemps qu'il faut pour remplir les objectifs ou les obligations contractuelles ou légales pour lesquels ces données ont été collectées. En règle générale, la durée d'archivage est de 10 ans après la fin des services de prévoyance (cf. art. 27j OPP 2). Si des données personnelles ne peuvent pas être effacées, la Fondation prend les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour:

- garantir l'authenticité et l'intégrité des données et des documents (p. ex. moyennant une signature numérique ou un horodatage), en particulier pour prévenir toute modification ultérieure des données sans qu'il soit possible de le constater;
- garantir en tout temps la traçabilité des données;
- garantir l'enregistrement des accès et des logins moyennant des "fichiers log".

#### **7. Droits découlant de la protection des données**

Pour autant qu'aucune obligation légale ne s'y oppose, les personnes concernées ont le droit:

- de se renseigner sur leurs données personnelles,
- de rectifier leurs données personnelles,
- de demander l'extrait de leurs données personnelles,
- de transmettre leurs données personnelles,
- d'interdire un certain traitement de leurs données personnelles,
- de restreindre le traitement de leurs données personnelles,
- d'interdire la communication de leurs données personnelles à des tiers,
- de révoquer le consentement donné pour le traitement de leurs données personnelles,
- de demander l'effacement ou de s'opposer à l'utilisation des données personnelles collectées.

#### **8. Destinataires des données personnelles**

En vertu du contrat de prévoyance et du règlement de prévoyance afférant, les données personnelles sont destinées exclusivement aux personnes qui les

traitent pour remplir les obligations contractuelles ou légales. L'accès aux données est accordé si nécessaire à des prestataires ou à des tiers (p. ex. en cas d'externalisation). Font partie des destinataires des données personnelles notamment les prestataires et les tiers suivants:

- la Banque WIR soc. coopérative (Fondation) et ses sociétés affiliées (en particulier VIAC SA, VIAC Invest SA, VIAC Services SA, etc.),
- les intermédiaires et autres prestataires (p. ex. banques de dépôt, concepteurs en logiciel, fournisseurs IT, compagnies d'assurance),
- autres institutions de prévoyance (p. ex. transfert),
- les services publics (p. ex. autorités), dans la mesure où une obligation légale ou officielle le prévoit (p. ex. entraide administrative selon art. 87 LPP).

#### **9. Transmission des données à l'étranger**

En règle générale, les données personnelles ne sont pas transmises à l'étranger. Dans le cas où une telle transmission s'avère néanmoins nécessaire, elle a lieu en respectant les prescriptions légales et uniquement dans les cas où elle est nécessaire pour remplir le contrat (p. ex. pour exécuter des transactions internationales ou pour réaliser des ordres aux bourses étrangères). Les intermédiaires mandatés à l'étranger sont tenus de respecter le secret professionnel (art. 86 LPP) et la loi sur la protection des données.

#### **10. Décision individuelle automatisée**

En règle générale, la Fondation ne recourt pas à la décision individuelle automatisée pour légitimer et fournir des services de prévoyance. Si la Fondation devait recourir à ce type de procédé dans des cas particuliers, les clients en seraient informés spécialement, dans la mesure où la loi le prescrit.

#### **11. Protection des données personnelles**

La Fondation accorde une priorité absolue à la protection des données personnelles du client. Celles-ci sont soumises au secret professionnel (art. 86 LPP). Les données personnelles sont traitées de manière strictement confidentielle et protégées contre tout accès de tiers non autorisés. Les personnes qui ne sont pas soumises à l'obligation de garder le secret professionnel n'ont par principe pas accès aux données personnelles collectées. De même, la Fondation s'assure que les destinataires des données personnelles respectent les dispositions applicables en matière de protection des données.

#### **12. Données relatives aux pages web sur Internet**

La Fondation n'a pas de site web à son nom. Elle utilise les sites web et les applications (p. ex. app VIAC) de la Banque WIR soc. coopérative ([www.wir.ch](http://www.wir.ch) et

www.viac.ch). Ces sites web peuvent être consultés sans inscription et par conséquent sans transmettre de données personnelles. A l'exception de l'adresse IP, aucune donnée personnelle n'est collectée automatiquement pour l'utilisation des prestations proposées. S'il s'avère nécessaire de collecter des données personnelles, la personne concernée est appelée à les communiquer (p. ex. à travers un formulaire de contact). Les sites web précités utilisent des cookies, des outils analytiques (p. ex. Google Analytics) et des boutons d'accès aux réseaux sociaux (p. ex. Facebook, X (anciennement Twitter), LinkedIn, etc.). Les dispositions concernant la nature, l'utilisation et le traitement éventuel des données à travers les outils utilisés sont détaillées dans les déclarations de protection des données de la Banque WIR soc. coopérative: <https://www.wir.ch/fr/protection-des-donnees> et de <https://viac.ch/fr/declaration-de-protection-des-donnees/>

### **13. Réserve de modification**

La Fondation se réserve le droit d'adapter en tout temps la présente déclaration de protection des données, compte tenu des dispositions légales en matière de protection des données. La version en vigueur de la déclaration de protection des données est publiée aux adresses suivantes : <https://www.wir.ch/fr/protection-des-donnees> et <https://viac.ch/fr/declaration-de-protection-des-donnees/>

### **14. Adresse de contact**

La Fondation est responsable du traitement des données personnelles. Les demandes ayant trait à la protection des données seront adressées à:

Fondation de prévoyance Terzo de la Banque WIR  
Conseiller à la protection des données  
Auberg 1  
4002 Bâle  
[datenschutzberater@wir.ch](mailto:datenschutzberater@wir.ch)

**Bâle, 19.06.2023**